



RE
NISTRATION
COMPTES

COMMUNE : **489 RAIMBEAUCOURT**
ARRONDISSEMENT : **59 DOUAI**
TRÉSORERIE OU SGC : **S.G.C DE DOUAI**

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
cière bâtie (TFB)	2 483 403	43,47	112,23	2 657 000	1 154 998	43,47	1 154 998
cière non bâties (TFNB)	81 078	74,41	140,04	85 200	63 397	74,41	63 397
Taxe d'habitation (TH)	159 091	20,34	87,30	170 386	34 657	20,34	34 657
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				1 253 052			

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxes	8	9	10	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		=		
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
TVA				7 304	0	1 456	408 842	417 602
>>>	0							

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
1 253 052		417 602		1 670 654

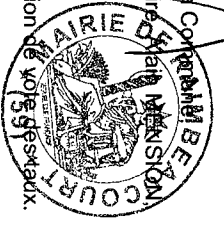
À LILLE
Le 09 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 07 avril 2023
Pour le Maire
Le Maire



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

COMMUNE : 489 RAIMBEAUCOURT
 ARRONDISSEMENT : 59 DOUAI
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DOUAI

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. D'ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 202	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Personnes à réhabilitation, QRPV, Mayotte	0	b. Par la loi	64 689	c. Centrales photovoltaïques	
c. Personnes à réhabilitation de longue durée (logem. sociaux)	484	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	5 618	b. Par la loi (terres agricoles)	13 447	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	136 325	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	34 061	c. Coefficient correcteur	1,353976
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :	Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
Taxe foncière bâtie (TFB)	national 11 / départemental 12	38,28	116,23	4,00000
Taxe foncière non bâties (TFNB)		50,44	144,28	4,24000
Taxe d'habitation (TH)		22,98	100,38	13,08000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 29,68